

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 28 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 28 janvier à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de conférence de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BEGUIN Jean-Claude ; BILLAUX Béatrice ; BOÉTÉ Cécile ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPÉ Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Josette ; CORBEL Samuel (suppléant) ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GAUTIER Guy ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; INDERBITZIN Laure-Line ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE CALVEZ Michel ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LINTANF Joseph ; MOURET Patricia ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROPERS Laure (suppléante) ; SALLIOU Pierre ; TERTRAIS Isabelle (suppléante) ; THOMAS David (suppléant) ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard ; ZIRGLER Evelyne.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOUCHER Gaëlle à CHAPPÉ Fanny ; DUMAIL Michel à GOUAULT Jacky ; GRAEBER Sophie à PAGNY Gilles ; LE BIANIC Yvon à LE GAOUYAT Samuel ; LE BLEVENNEC Gilbert à LE JANNE Claudie ; LE COTTON Anne à ECHEVEST Yannick ; LE HOUÉROU Annie à GOUDALLIER Benoit ; LE MARREC François à PARISCOAT Dominique ; LEYOUR Pascal à LE CREFF Jacques ; LOZAC'H Claude à SCOLAN Marie-Thérèse ; NAUDIN Christian à LE MEAUX Vincent ; PUILLANDRE Elisabeth à CONNAN Josette ; ROLLAND Paul à PRIGENT Christian.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOULANGER Servane ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; DUPONT Frédéric ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE VAILLANT Gilbert ; PRIGENT Jean-Yvon ; QUENET Michel ; RASLE-ROCHE Morgan ; SALOMON Claude ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	60
Procurations	13
Votants	73
Absents	15

DEL2025-01-016

SUIVI EXPÉRIMENTAL DU DANGER « NOROVIRUS » DANS LES COQUILLAGES VIA L'INDICATEUR OXYVIR (BACTÉRIOPHAGE) POUR LA SAISON HIVERNALE 2024-2025

Vu la demande du Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne Nord, en date du 23 août 2024, concernant une demande d'accompagnement financier pour la mise en œuvre d'un suivi expérimental du danger « Norovirus » dans les coquillages via l'indicateur OXYVIR (bactériophage) pour la saison hivernale 2024-2025 ;

Vu le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération adopté le 16 avril 2024 qui affirme la nécessité d'agir pour une terre créative et productrice de valeur ajoutée ;

Considérant l'objectif stratégique de conforter la vocation nourricière du territoire, notamment en favorisant une production alimentaire maritime locale de qualité ;

Considérant la volonté forte de l'Agglomération de maintenir son soutien à l'économie productive malgré un contexte budgétaire contraint ;

Considérant que la Baie de Paimpol est le plus grand bassin de production d'huîtres de Bretagne Nord (qui va de la rade de Brest à la baie du Mont Saint-Michel) ;

Considérant que les interdictions de commercialisation pour cause de norovirus (depuis 2019 en Bretagne) impactent la profession (perte de chiffre d'affaires, problème d'image du produit, etc.) y compris pour les bassins de production non concernés par les fermetures administratives ;

Considérant que l'enjeu est de pouvoir anticiper la présence du norovirus actif afin de mettre à l'abri les produits (zones saines, bassins de purification) pour éviter l'intoxication du consommateur et la fermeture des zones qui en découle ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Valide le soutien financier de la mise en œuvre du suivi expérimental OXYVIR pour la saison hivernale 2024-2025 fixée dans la limite du montant maximum de 4 600 € TTC ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette affaire.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
Fanny CHAPPÉ

